



Aide en cas de sinistre

Numéro de réclamation : _____

Formulaire d'inscription pour les résidents

Remarque : Pour recevoir l'aide en cas de sinistre, vous devez vous y inscrire. Veuillez soumettre le présent formulaire dans les 90 jours suivant la mise en œuvre de la Politique d'aide en cas de sinistre dans votre secteur.

Nous comprenons que, selon vos circonstances à la suite du sinistre, vous n'aurez pas accès à certaines ou à la totalité des informations que nous demandons dans le présent formulaire. Veuillez le remplir au meilleur de vos connaissances dès maintenant, et un agent-orienteur effectuera un suivi auprès de vous pour terminer toutes les sections du formulaire plus tard.

1. Aperçu

Vous devriez remplir le présent formulaire si (tous les énoncés doivent s'appliquer) :

1. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a annoncé la mise en œuvre de la Politique d'aide en cas de sinistre dans votre secteur.
2. Vous êtes un résident des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Aux fins de la présente demande, un résident est une personne qui a légalement le droit d'être ou de rester au Canada, qui a vécu aux TNO pendant au moins trois mois consécutifs et qui est physiquement présente aux TNO au moins 153 jours au cours de chaque année civile.
3. Le sinistre a causé des dommages à votre résidence principale ou à vos biens personnels.
4. Vous avez besoin d'aide financière pour aider à la remise en état d'articles essentiels et de votre propriété.

Si votre demande de réclamation est approuvée, le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) :

- ouvrira un dossier pour votre réclamation au titre de l'aide en cas de sinistre.
- enverra **sans frais** un professionnel évaluer les dommages qu'ont subis votre propriété ou vos biens personnels (évaluation détaillée des dommages).
- donnera un rapport détaillé d'évaluation des dommages contenant l'information dont vous avez besoin sur les réparations nécessaires et les estimations de coûts. L'évaluation détaillée des dommages est utilisée pour appuyer votre demande d'aide en cas de sinistre et pour justifier un paiement anticipé, au besoin.



L'évaluation des dommages par un professionnel pourrait prendre du temps, alors prenez des photos des dommages à votre propriété et de toute réparation que vous faites.



Conservez les factures et reçus pour toute réparation que vous faites, et consignez les heures de main-d'œuvre.

Ces renseignements sont requis pour participer au Programme d'aide en cas de sinistre du MAMC et seront utilisés pour vous fournir de l'aide financière. Ils sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et sont protégés par les dispositions relatives à la protection de la vie privée de la LAIPVP. Tous les demandeurs ont le droit d'examiner leur dossier et de demander qu'on y apporte des corrections, ainsi que de demander au commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'examiner. Pour toute question au sujet de la collecte de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur des affaires ministérielles à l'adresse MACA_ATIPP@gov.nt.ca, ou par téléphone au 867-767-9162, poste 21036.



2. Renseignements sur le demandeur

Je souhaite présenter ma demande comme :		Vivez-vous dans une réserve de Première Nation?	
<input type="checkbox"/> propriétaire		<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> locataire		<input type="checkbox"/> Non	
Prénom :		Nom :	
Téléphone :		Autre n° de téléphone :	
Adresse courriel :			
Renseignements sur le codemandeur (s'il y a lieu)			
Prénom :		Nom :	
Téléphone :			
Adresse courriel :			
Combien de personnes vivent dans la résidence endommagée?			
Adultes (18 ans et plus) : _____		Enfants (de 0 à 17 ans) : _____	
Adresse de la résidence endommagée			
Adresse :			
Collectivité :		Case postale :	
Ville ou village :		Territoire : TNO	Code postal :
Adresse postale (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)			
Adresse :			
Collectivité :		Case postale :	
Ville ou village :		Territoire ou province :	Code postal :



3. Admissibilité

Résidez-vous aux Territoires du Nord-Ouest?

- Oui
 Non

Un résident est une personne qui a légalement le droit d'être ou de rester au Canada, qui a vécu aux TNO pendant au moins trois mois consécutifs, et qui est physiquement présente aux TNO au moins 153 jours au cours de chaque année civile.

Votre résidence endommagée a-t-elle été construite dans une zone qui était désignée comme étant sujette à des catastrophes naturelles (p. ex., une zone inondable)?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

Les maisons construites dans une zone après qu'elle ait été désignée comme étant sujette à des catastrophes naturelles (p. ex., une zone inondable) pourraient ne pas être admissibles – cependant, si des mesures d'atténuation ont été prises ou si le niveau de crue a dépassé la ligne des hautes eaux historique, elles pourraient être admissibles.

Si oui, veuillez décrire les mesures que vous avez prises pour atténuer les dommages possibles causés par un sinistre.

4. Assurances

Vous devez soumettre une réclamation auprès de votre compagnie d'assurance avant de présenter une demande d'aide en cas de sinistre. Le programme d'aide ne remet pas de paiements pour les propriétés et les biens personnels endommagés qui sont couverts par une assurance.

Avez-vous une assurance?

- Oui
 Non

Si oui, qu'est-ce que votre assurance couvrira?

- Le coût de réparation ou de remplacement de **toute la** propriété ou de **tous les** biens personnels endommagés.
 Le coût de réparation ou de remplacement **d'une partie** de la propriété ou des biens personnels endommagés.
 Aucun coût de réparation ou de remplacement de la propriété ou des biens personnels endommagés.

Sinon, pourquoi?

- L'assurance n'était pas disponible
 L'assurance n'était pas abordable



Je ne pensais pas avoir besoin d'une assurance

Autre. Veuillez préciser : _____

5. Votre réclamation

L'aide en cas de sinistre ne couvre pas le coût de la totalité de votre propriété endommagée ni les pertes qui étaient évitables, assurables ou couvertes par tout autre type d'aide. L'aide ne sera pas offerte pour les premiers 1 000 \$ en dépenses admissibles, sauf si votre ménage est considéré comme un ménage à faible revenu, et elle ne sera pas offerte pour tout coût qui pourrait être couvert par un autre programme.

Pensez-vous que la valeur des dommages ou des pertes pour votre propriété ou vos biens personnels s'élève à plus de 1 000 \$?

Oui

Non

Si votre demande est approuvée, quels coûts souhaitez-vous que l'on vous aide à couvrir? **Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.**

Indemnités d'hébergement pour les frais de subsistance pendant qu'il était impossible de rentrer à la maison

Mesures de prévention des dommages

Nettoyage

Contenu de votre résidence (p. ex., mobilier, électroménagers, vêtements, etc.)

Réparations de votre entrée de cour, pelouse, clôture ou aménagement paysager ou de l'extérieur de la propriété

Réparations de votre domicile

Amélioration des mesures d'atténuation pour protéger votre propriété contre d'autres sinistres

Autre. Veuillez préciser : _____

Choisissez une option :

J'aimerais que le GTNO coordonne les travaux d'urgence visant l'élimination des dommages (sans frais pour vous).

Je coordonnerai moi-même les travaux d'urgence visant l'élimination des dommages. (Assurez-vous d'ajouter vos dépenses dans la demande de réclamation.)

Aide pour sinistres précédents

Avez-vous déjà reçu de l'aide en cas de sinistre du GTNO pour des dommages à votre résidence actuelle?

Oui



Non – **passez à la section 6**

Si oui, de quel sinistre s’agissait-il, et quelle était l’année à laquelle vous avez reçu de l’aide?

Nom du sinistre :

Année (AAAA) :

Après avoir reçu de l’aide en cas de sinistre, dans quelle mesure la propriété a-t-elle été modifiée pour prévenir les dommages en cas de futurs sinistres? **Sélectionnez tout ce qui s’applique.**

- Déplacer la maison dans une zone moins sujette aux inondations.
- Surélever la maison.
- Déplacer la chaudière, le chauffe-eau et le panneau électrique au-dessus du niveau de crue.
- Remplacer la chaudière par des plinthes chauffantes.
- Installer des drains français et des pompes de puisard à l’intérieur ou à l’extérieur de votre maison.
- Changer votre système de chauffage au mazout pour un autre système afin d’éliminer les réservoirs à combustible.
- Bien fixer les réservoirs de propane servant à chauffer votre maison.
- Utiliser des matériaux de construction résistants à l’eau au lieu de cloisons sèches, ou de l’isolant hydrorésistant.
- Apporter des changements structurels à votre maison pour qu’elle résiste mieux aux inondations.
- Ajouter une protection contre les tremblements de terre (p. ex., installer des boulons d’ancrage, des contreventements à murs bas et des murs de contreventement).
- Déconnecter les tuyaux de descente et les drains de fondation des égouts.
- Rendre votre maison plus résistante au vent et aux dégâts causés par la glace.
- Installer des dispositifs protecteurs sanitaires (p. ex., des soupapes anti-refoulement).
- Aucune modification n’a été faite.
- Autre. Veuillez préciser :



6. Documents à fournir

Veillez fournir des documents confirmant que vous êtes admissible à une aide en cas de sinistre. Veuillez fournir tous les documents requis dans les 60 jours suivant la soumission du présent formulaire ou communiquez avec votre agent-orienteur si vous avez besoin de plus de temps.

Liste de contrôle des documents

✓	Documents	Exemples	Personnes visées
	Preuve de votre couverture d'assurance	<ul style="list-style-type: none">• Une lettre ou un courriel de votre assureur expliquant les dépenses couvertes pour réparer ou remplacer votre propriété endommagée.	Locataires et propriétaires
	Preuve d'adresse de votre habitation endommagée	<p>Un des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Facture de services publics (câble, eau, gaz, mazout ou électricité). Les factures de téléphone cellulaire ne sont pas reconnues.• Formulaire de Revenu Canada (Déclaration de revenus des TNO).• Autres documents officiels émis par le gouvernement (y compris notamment les relevés de prestations fiscales pour enfants, de prestations d'assurance-emploi ou de participation au Régime de pensions du Canada – les permis de conduire et les pièces d'identité émises par le gouvernement sont exclus de cette liste).• Relevé d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une caisse de crédit (un REER, par exemple). Les chèques annulés et les relevés bancaires estampillés indiquant les renseignements bancaires ne sont pas reconnus.• Polices d'assurance (maison, véhicule).	Locataires et propriétaires



		<ul style="list-style-type: none">• Déclaration solennelle.	
	Attestation de propriété de votre maison et autorisation d'occuper le terrain	Un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none">• Prêt hypothécaire signé.• Facture d'impôt foncier.• Certificat du titre de propriété.• Titre foncier, bail ou lettre du ministère de l'Administration des terres.• Résolution du conseil de bande.	Propriétaires
	Preuve de l'autorisation d'occupation du logement que vous louez	Un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none">• Contrat de location ou bail.• Lettre de votre propriétaire.	Locataires
	Preuve de revenus annuels	<ul style="list-style-type: none">• Déclaration de revenus la plus récente du demandeur et du codemandeur s'il y a lieu.	Locataires et propriétaires à faibles revenus

7. Demandeurs à faibles revenus

On parle de ménage à faibles revenus si les revenus annuels combinés de l'ensemble du ménage sont égaux ou inférieurs aux montants indiqués par la [mesure la plus récente de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique](#) selon la taille de la famille élaborée par le Bureau de la statistique des TNO.

L'exigence selon laquelle il faut avoir un montant minimum de dégâts de 1 000 \$ avant qu'une aide soit fournie sera levée pour les ménages admissibles.

Faites-vous une demande en tant que demandeur à faibles revenus?

Oui

Non – **passez à la section 8**

Dans l'affirmative, quel est votre revenu total annuel (combiné à celui du codemandeur s'il y a lieu) après impôt (revenu net)? _____ \$



8. Déclaration

- Je déclare ce qui suit :
 - Les déclarations faites dans la présente demande sont, à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, exactes.
 - Je ne demande pas de l'aide pour une propriété endommagée payée au moyen d'une autre source de financement.
- J'accepte ce qui suit :
 - Je fournirai au MAMC tous les renseignements et documents requis pour cette réclamation dans les 30 jours après qu'une demande écrite m'a été envoyée.
 - J'informerai le MAMC en cas de changement à ma situation pouvant modifier mon admissibilité ou le montant du financement fourni.
 - Je rembourserai au GTNO tout montant auquel je n'étais pas admissible.
- J'autorise le GTNO à :
 - envoyer un évaluateur qui évaluera **gratuitement** ma propriété endommagée, et je consens à laisser cet évaluateur accéder à ma propriété;
 - envoyer **gratuitement** un professionnel, à ma demande, qui procèdera aux travaux urgents pouvant être requis chez moi (p. ex., élimination des moisissures, retrait des cloisons humides, etc.) et au nettoyage nécessaire pour empêcher tout dégât supplémentaire, et je consens à laisser ce professionnel accéder à ma propriété;
 - transmettre mes renseignements à d'autres ministères, gouvernements et organismes apportant de l'aide pour ce sinistre;
 - se baser sur tous les renseignements pour évaluer ma réclamation et vérifier l'application de la Politique d'aide en cas de sinistre à ma région sinistrée.
- Mon consentement est valable pendant cinq ans à compter de la date de signature de ce formulaire, ou à la date de soumission du formulaire si je l'envoie par voie électronique sans signature.

Signature du demandeur

Date

Veillez soumettre le présent formulaire au ministère des Affaires municipales et communautaires à l'adresse suivante :

flood@gov.nt.ca

Si vous n'avez pas accès à Internet ou n'avez pas d'adresse courriel, communiquez avec votre agent-orienteur pour obtenir de l'aide.



Vous pouvez le joindre au 867-767-9161, poste 21031.